

CANADA
Province de Québec
Ville de Thetford Mines



EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Commission permanente du conseil de la Ville de Thetford Mines tenue à l'hôtel de ville de Thetford Mines le 8^e jour de juin deux mille neuf à 18 h.

Sont présents la conseillère, Carmen Jalbert Jacques, et les conseillers Clément Boudreau, Renaud Legendre, Ghyslain Cliche, Luc Champagne, Louis-Philippe Champagne, Marco Tanguay, Paul-André Marchand et Gaétan Vachon, sous la présidence du maire Luc Berthold, formant quorum.

LA RÉOLUTION N° 2009-127CP A ÉTÉ ADOPTÉE :

ATTENDU QUE l'économie est dans une phase de lente croissance économique;

ATTENDU QUE les gouvernements à travers le monde ont mis en place différents incitatifs économiques en vue de stimuler la croissance économique;

ATTENDU QUE les États-Unis d'Amérique sont les plus importants partenaires commerciaux du Canada, qu'ils sont signataires de l'Accord de libre-échange nord-américain;

ATTENDU QUE la Ville de Thetford Mines est en faveur de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique qui a été conclu depuis plusieurs années;

ATTENDU QUE le gouvernement des États-Unis d'Amérique a adopté des mesures incitatives sous forme de lois, notamment l'*American Recovery and Reinvestment Act (ARRA)* qui comporte les dispositions «*Buy American*» concernant l'acier et d'autres produits manufacturés;

ATTENDU QUE ces dispositions restrictives vont à l'encontre de l'esprit du libre-échange et empêchent les entreprises canadiennes de soumissionner pour des contrats assujettis aux dispositions de la clause «*Buy American*» aux niveaux des États et des municipalités des États-Unis, et étant donné que l'ALÉNA et l'Annexe sur les Accords sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce n'invalident pas de telles dispositions à ces niveaux;

ATTENDU QUE les programmes d'incitatifs aux dépenses d'infrastructure ne contiennent aucune restriction à l'endroit de manufacturiers d'autres pays, y compris des États-Unis, quant à leur participation aux processus de soumission/contrats au Canada;

ATTENDU QUE les entreprises de la Ville de Thetford Mines peuvent être négativement affectées par ces restrictions et être amenées à licencier des effectifs, subir des pertes financières et voir éroder à terme leur viabilité;

IL EST PROPOSÉ UNANIMEMENT ET RÉSOLU QUE la Ville de Thetford Mines appuie le libre-échange entre les États-Unis et le Canada et que les dispositions restrictives de «*Buy American*», partie de l'*American Recovery and Reinvestment Act*, vont à l'encontre de l'esprit du libre échange;

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Ville de Thetford Mines appuie l'association Manufacturiers et exportateurs du Canada dans sa tentative d'obtenir du Congrès des États-Unis qu'il revienne sur cette question qu'il invalide les exigences stipulées dans «*Buy American*» concernant les incitatifs aux États-Unis;

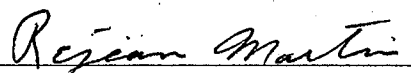
QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE les municipalités canadiennes adoptent une politique de marchés publics qui stipule que, pour tous les projets d'infrastructures municipales canadiens, notamment de projets environnementaux comme le traitement de l'eau et l'assainissement des eaux usées, tous les biens et matériaux nécessaires à la réalisation de ces projets soient achetés uniquement à des entreprises appartenant à des pays qui n'imposent pas de mesure restrictive aux produits et matériaux manufacturés au Canada, et ce, pour assurer des pratiques équitables et concurrentielles à travers le monde;

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QUE la Ville de Thetford Mines soumette cette résolution à la Fédération canadienne des municipalités;

QU'IL SOIT ÉGALEMENT RÉSOLU QU'un exemplaire de cette résolution soit remis au premier ministre du Canada, au premier ministre du Québec, aux ministres fédéral et provincial du Commerce et de l'Industrie, au député fédéral de Mégantic-L'Érable, M. Christian Paradis, au député provincial de Frontenac, M. Laurent Lessard, à l'Union des municipalités du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à la Conférence régionale des élus de Chaudière-Appalaches, à la Municipalité régionale de comté des Appalaches et à la Chambre de commerce et d'industrie de Thetford Mines.

ADOPTÉE

DONNÉ À THETFORD MINES, ce 9^e jour de juin 2009.


Réjean Martin, greffier de la Ville